

ECOMOUV : DU CONTRAT A L'AFFAIRE

Rémy Prud'homme

7 novembre 2013

Il faut distinguer le contrat Ecomouv passé entre l'Etat et l'entreprise chargée de collecter les péages de l'écotaxe, d'un côté, et l'affaire Ecomouv montée par les médias et les politiques sur ce sujet, d'un autre côté. Le contrat est technique. L'affaire est sociétale.

Le montant du contrat – 230 M par an pendant une douzaine d'années – est normal et même bon marché. Les péages, c'est très joli en théorie, mais très coûteux en pratique. Il faut suivre tous les trajets d'un demi million de camions sur plus de 15.000 km de routes, calculer le montant à payer, et faire rentrer l'argent, en utilisant des systèmes informatisés complexes et spécifiques. Aucune administration, nulle part, n'est capable d'assurer cette tâche, qui doit être sous-traitée à des entreprises privées, à un prix nécessairement élevé. Le système allemand de péage, assez comparable à notre écotaxe (il porte sur un réseau de 12.000 km d'autoroutes), est facturé 600 M par an. On dira qu'il rapporte 4,5 milliards, ce qui fait un taux de recouvrement de 13%, bien inférieur au 20% attendu d'Ecomouv. Mais le coût est principalement un coût d'investissement, qui est fonction de la longueur du réseau, alors que les recettes dépendent du trafic. Il y a évidemment plus de trafic sur les autoroutes allemandes que sur les routes soumises à l'écotaxe en France. Le taux de recouvrement du péage urbain de Londres dépasse 100% ; celui du péage de Stockholm est de 65%. Pour l'écotaxe introduite en Slovaquie, il est de 70%.

Les conditions du contrat Ecomouv apparaissent également tout-à-fait normales. On a procédé, comme l'impose la loi, à un appel d'offre international ouvert. Plusieurs entreprises se sont portées candidates. On a choisi celle qui demandait le prix le plus bas. Bien entendu, comme dans tous les appels d'offre, on ne peut jamais exclure totalement l'hypothèse d'une entente. En l'occurrence, elle semble très invraisemblable, car une des entreprises évincées (qui demandait un prix plus élevé) a porté le contrat devant les tribunaux administratifs. Elle a perdu. Le Conseil d'Etat – rien que ça – a validé la procédure, et le contrat. Bref, pas de quoi fouetter un chat.

Ce qui est grave en revanche, c'est la transformation de ce contrat banal en une affaire d'Etat, et ce que cette transformation raconte sur notre pays. Le rejet coléreux des Bretons a fait de l'écotaxe un fiasco – justifié ou non, temporaire ou durable, peu importe ici. Les politiciens de tous bords, qui avaient unanimement applaudi - et voté - cet impôt issu de l'Evangile de Saint Nicolas Hulot, se sont sentis piégés. Comme des rats en cage, ils sont devenus méchants. Ils ont commencé par essayer de se refiler la patate chaude, avant de la jeter sur Ecomouv transformé en bouc émissaire. Rares ont été ceux ou celles qui sont restés dignes. Ces attaques ont été généreusement relayées par les médias, et jusque par la magistrature. Leur ampleur et leur violence reflètent un quadruple rejet.

Rejet des réalités, d'abord. Lorsque MM. Rebsamen, Bayrou ou Copé (et des dizaines d'autres politiciens) dénoncent le « coût aberrant » de la perception de la taxe en le comparant au coût de perception des impôts ordinaires, ils montrent leur ignorance totale de ce dont ils parlent. S'indigner d'abord, s'informer ensuite.

Rejet de l'entreprise, ensuite. Le crime majeur, le péché capital, c'est d'avoir fait appel à une entreprise privée. Ou comme dit Bayrou « soumis la puissance publique à des intérêts privés ». MM. Placé et Bertrand se rejoignent pour exiger que cette taxe soit « collectée par l'Etat ». Cet impôt, voulu et décidé par les politiques, est trop compliqué pour être perçu par l'Etat. Tous les pays qui ont instauré des péages ont fait appel à des sociétés privées. Mais en France on gagne des voix en tapant sur les entreprises.

Rejet de l'étranger aussi. Il se trouve que le principal actionnaire d'Ecomouv est italien. Il s'est trouvé des voix pour le déplorer. Le gouvernement italien s'en est ému, à juste titre. Aurait-il fallu truquer le déroulement de l'appel d'offre, au mépris du droit français et européen ? Et oublier qu'une entreprise française fait partie du consortium qui gère le péage allemand, et qu'une autre société française gère le péage slovaque ?

Rejet de l'indépendance de la Justice enfin. Un procureur général a ouvert une enquête sur Ecomouv, au motif qu'il avait lu dans la presse le mal qu'en disaient nos politiques. Cet ancien conseiller de Lionel Jospin jure que ce zèle ne répond à aucune pression.

Ces quatre rejets, ces quatre haines, forment le fond du programme du Front National. Et voilà comment on attise ce que l'on prétend combattre.